

Le Plan Local d'Urbanisme est lancé !

La Commune de Montmerle-sur-Saône a lancé la procédure d'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme**.

Pourquoi un PLU ?

Ce document permettra, de gérer les autorisations d'urbanisme, mais surtout il s'agit d'apporter des réponses aux questions de développement :

- **Quel développement adapté aux besoins de la commune, dans l'aire d'influence d'agglomérations proches ?**
- **Quels logements produire demain pour permettre à chacun de trouver une réponse à ses besoins ?**
- **Quelles modalités pour la valorisation de la centralité dans ses différentes dimensions : espaces publics, commerces, équipements ?**
- **Comment renforcer le lien entre la Saône et le bourg dans des espaces de qualité ?**
- **Quelles conditions favorables au développement de l'emploi ?**
- **Comment préserver et valoriser nos paysages, et quel paysage construire demain dans les aménagements ?**
- **Comment préserver la biodiversité très riche de notre territoire ?**

Le PLU doit permettre d'accompagner les transformations de la commune par une évolution des règles d'urbanisme et traduire un nouveau projet communal.

Les enjeux sont donc importants, et ce projet permettra de dessiner le cadre de vie de demain.

D'autre part le document d'urbanisme en vigueur est un Plan d'occupation des sols (POS), les nouvelles réglementations rendent caducs ces documents, et obligatoire leur transformation en PLU.



Comment va se dérouler la révision ?

La démarche d'élaboration est programmée sur environ 2 ans et va permettre d'associer les différents acteurs du territoire, institutionnels et habitants.

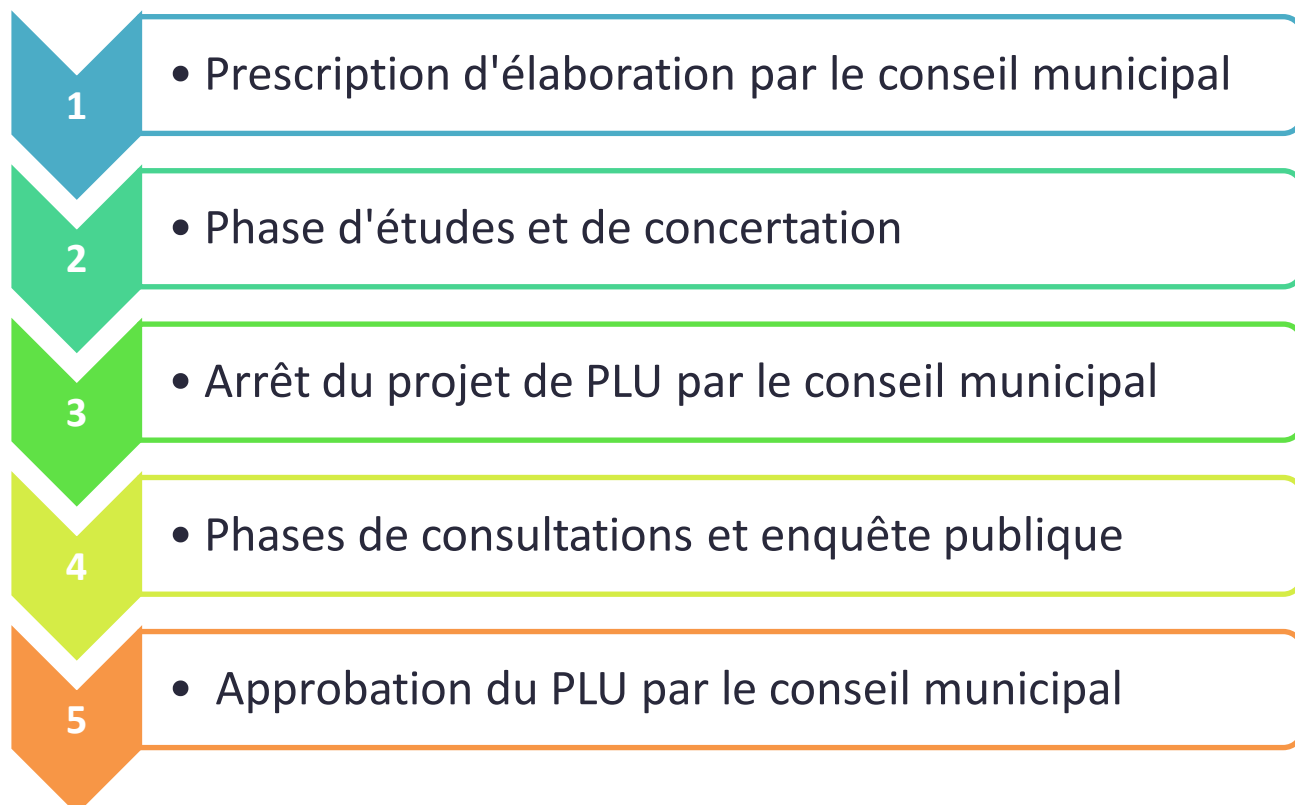
Pour cela plusieurs ateliers de travail sont organisés sur l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire.

Les différentes échelles sont aussi abordées, en effet au-delà du territoire communal, il existe de nombreuses orientations à prendre en compte en particulier celles définies par :

- **Le SCOT** (Schéma de Cohérence Territorial) à l'échelle du Val de Saône
- **Le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Saône.**
- **Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** : ce schéma concerne le bassin Rhône Méditerranée et donne des objectifs à mettre en œuvre en matière de qualité des eaux et de préservation des milieux naturels.
- **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique** : à l'échelle de Rhône-Alpes, il a défini des réservoirs de biodiversité et des corridors d'intérêt régional. Notre territoire est concerné par le corridor de la Saône, secteur à fort intérêt écologique.

D'autres documents régionaux sont aussi à prendre en compte en matière de qualité de l'air, de maîtrise des émissions de gaz à effets de serre, de développement des énergies renouvelables. Tous ces points seront abordés dans la démarche du PLU.

Le PLU engage un processus d'élaboration en plusieurs phases :



Quel sera le contenu du PLU?

Le PLU intègrera plusieurs documents dont les principaux sont :



Un schéma des eaux pluviales en complément du PLU

Parallèlement au PLU, la municipalité engage la mise en place d'un schéma de gestion des eaux pluviales. Ce document qui sera intégré au PLU dans un volet prescriptif, est essentiel dans le contexte de notre commune soumise à de nombreux problèmes de ruissellement urbain. Ce schéma déterminera selon les secteurs et la capacité des réseaux, des limitations à l'imperméabilisation des sols et des obligations en matière de rétention ou de stockage des eaux pluviales.

La concertation avec les habitants : à quel moment ?

La concertation avec les habitants se déroulera tout au long du processus jusqu'à l'arrêt du PLU par le Conseil Municipal.

Tout le monde peut :

S'informer :

- Sur le site internet de la commune qui présentera l'état d'avancement du processus,
- Par des articles dans la presse et les publications communales,
- En consultant le dossier de concertation mis à disposition en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Participer :

- Lors des réunions publiques et des ateliers de travail,
- En inscrivant des propositions sur le cahier de concertation mis à disposition en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Attention première réunion publique de lancement le :

Vendredi 11 mars à 20h30 salle des fêtes

Le cadre général du PLU sera présenté :

- **Les orientations supra communales à prendre en compte**
- **Le processus d'élaboration**
- **Les principes à mettre en œuvre**